

Dans toute cette affaire, nous avons constaté une arrogance gouvernementale comme nous n'en avons jamais vu dans l'Histoire du Canada. C'est le fait d'un gouvernement malade, d'un gouvernement qui n'est plus d'aucune utilité, s'il a jamais été utile. Il est urgent de le remplacer ce gouvernement qui n'hésite pas à manifester son mépris du Parlement et de nos lois.

Je suggère au ministre chargé de la Commission canadienne du blé et à tous les autres ministres du gouvernement de songer très sérieusement à cette question. Comment les agissements du gouvernement dont nous discutons ce soir affecteront-ils nos institutions démocratiques? D'un autre côté, il a fait preuve d'une mauvaise grâce notoire à prendre des initiatives concrètes et à élaborer des politiques agricoles prévoyant de grandes dépenses. Voilà le nœud de la question. Quand le gouvernement a décroché le dollar, il a déclaré qu'il aiderait toute industrie d'exportation qui en subirait le contre-coup. Pourtant, il n'a rien fait. Maintenant que d'autres problèmes économiques ont surgi, nous voyons qu'il y a toutes sortes de secours pour l'industrie. Une partie de cette aide est justifiée et il est certain que le besoin est réel, même si la politique gouvernementale est parfois insatisfaisante. Même si c'est maintenant qu'on en a besoin, il y a une absence notoire de politiques comportant une dépense de fonds appréciables ou même suffisants.

Il me semble que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé devrait réfléchir à ce que cela donne à la Commission elle-même. Il s'en proclame le défenseur. Il veut qu'elle passe pour une institution valable pour l'Ouest du Canada. Si c'est vrai, rien ne me paraît plus propre à saper la Commission et à miner la confiance dans son activité que ce que nous constatons depuis quelques mois.

L'attitude du ministre sur la question peut être un peu différente vu son respect et sa connaissance de la loi. Voici un ministre qui est un ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan, qui a occupé un poste de confiance élevé à cette université. Il est maintenant ministre de la Couronne, il a assumé une responsabilité à l'égard de sa circonscription, de sa province et de la population du Canada. Ce soir, il a participé au débat et je dois avouer n'avoir jamais assisté à un spectacle aussi pathétique; j'ai vu et entendu le ministre se débattre rageusement et lancer de toutes parts des allégations à propos de tous les torts de l'opposition.

Le ministre a dit qu'il luttait pour les cultivateurs. A mon avis, si c'est là ce qu'il entend par lutter pour les cultivateurs, il serait sans doute plus juste de dire qu'il va lutter pour l'Ouest aux dépens des cultivateurs; et s'il demeure en fonctions encore longtemps, c'en sera bientôt fini des cultivateurs de l'Ouest.

Le ministre a ensuite fait une observation intéressante; il a dit qu'il aurait recours à des moyens expéditifs. J'aimerais savoir ce qu'il entend par là. Veut-il parler du genre de conduite dont nous parlons ce soir, soit, un refus de la part du gouvernement d'effectuer le

[M. Burton.]

versement prévu par la loi sur les réserves provisoires de blé? Je constate que, s'il a défendu les mesures prises par le gouvernement en vertu de cette loi—et il est parfaitement en droit, bien sûr, de défendre la position du gouvernement sur cette question—il n'a pas dit un mot du refus du gouvernement d'exécuter les dispositions de la loi du temps où elle était encore en vigueur. Le ministre s'est bien gardé de nous dire si oui ou non le gouvernement avait eu raison de refuser d'effectuer ces versements, alors que cette loi figure toujours dans les Statuts du Canada et est toujours en vigueur.

Le ministre a alors fait une déclaration très étrange. Il a dit qu'il serait heureux d'aller en prison pour servir les intérêts des agriculteurs des Prairies, ou quelque chose de ce genre; je crois que c'est bien cela. Le ministre devrait faire très attention à ce genre de déclaration, car de plus en plus d'agriculteurs de l'Ouest sont de cet avis. Ils commencent à penser que si l'on emprisonnait le ministre dans une cellule confortable, bien remboursée et capitonnée, leurs intérêts seraient mieux servis.

Pour montrer à quel point le ministre a perdu la boussole à propos de la situation actuelle, il a mentionné une déclaration qui émane d'une récente conférence réunie par le parti progressiste conservateur à Saskatoon, où on a parlé de la Commission du blé et des changements que ce parti aimerait voir. En fait, j'étais presque d'accord avec certaines remarques du ministre au sujet des propositions émanant de cette conférence, et qu'en réalité cela porterait atteinte à la Commission du blé. Ensuite le ministre a déclaré que les propositions du parti conservateur revenaient à couper bras et jambes à la Commission du blé et à en faire un eunuque. C'est un peu difficile à imaginer. Je ne connais aucune créature vivante qu'on transformerait en eunuque en lui coupant bras et jambes.

Dans la situation actuelle, le ministre a perdu toute crédibilité. Il est totalement déplacé sur la scène politique de l'Ouest et de tout le Canada. Sinon je ne vois pas comment le ministre chargé de la Commission canadienne du blé pourrait continuer à faire ces versements. Peut-être sa présence dans le cabinet ne compte-t-elle pas vraiment pour beaucoup.

On dit également que le ministre devrait démissionner du gouvernement bien que cela n'aurait pas grande importance. J'inclinerais à laisser le ministre à sa place actuelle pour le reste de ce Parlement. Les électeurs de Saskatoon-Humboldt feront de l'excellent nettoyage aux prochaines élections fédérales. En fait, je plains un peu le ministre.

On demande périodiquement ici quand expire le congé accordé au ministre par l'Université de la Saskatchewan où il est doyen de la faculté de droit. J'ai appris qu'il y a quelque temps l'Université de la Saskatchewan avait nommé un nouveau doyen, qui plus est un doyen valable, si bien qu'en fin de compte le ministre se trouve sans emploi. Honnêtement, il m'est impossible d'imaginer qu'une université digne de ce nom le prenne à son emploi après qu'il ait occupé le poste de ministre dans un gouvernement dont les agissements font l'objet d'un débat